

Rémunération des élus ¹

Exercice terminé le 31 décembre 2023

Non audité

		Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation des dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)
M. Normand Grenier	Maire	52 812	18 207	11 109
M. Serge Desjardins	District 1	17 604	8 802	
Mme Pauline Lavoie-Dubé	District 2	17 604	8 802	
M. Sylvain Crevier	District 3	17 604	8 802	
Mme Josée Paquette	District 4	17 604	8 802	
Lucie Gaudreault	District 5	17 604	8 802	
M. Joe Falci	District 6	17 604	8 802	

Note

Diffusion de l'information relative à la rémunération des élus municipaux (chapitre T-11.001, article 11, Loi sur le traitement des élus municipaux)

^{1.} Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).